

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 février 2020

Date de la convocation : 29 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux-mil vingt, le 5 février à 14 heures, les membres du Conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE.

Etaient présents : M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Mme Christine ORAIN, M. Marcel QUELEN.

Absents représentés : Mme Brigitte BLEVIN donne pouvoir à Mme Christine ORAIN
M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN donne pouvoir à Thierry SIMELIERE.

Absents excusés : M. Hervé HUC, M. Patrick KERVAON, Mme Sophie LA THUILLIERE, M. Yves Jean LE COQU, Mme Valérie RUMIANO

Etaient également présents :

Olwen DE CHAURAND, Département des Côtes d'Armor
Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte
Patrice LOYER, Département des Côtes d'Armor
Jean-François RIAT, Directeur de la Régie autonome du Port d'Armor
Claire RONDEL, Gestionnaire administrative du Syndicat mixte

Mme ORAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-01-001

Présents : 4

Représentés : 2

Votants : 6

Débat d'Orientation budgétaire 2020

I – LE SYNDICAT MIXTE

1 - Grandes orientations

a) Terre-pleins du port d'Armor

Réalisations 2019 :

La société LUXIMER a finalisé les travaux de son projet de site de conditionnement et d'expédition, de vente et de dégustation des produits de la mer. L'activité de la société a pu démarrer en juillet 2019.

La construction du bâtiment est sous la maîtrise d'ouvrage de cette société qui bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droits réels. Elle porte sur 926 m². 19 places de stationnement sont également soumises à une AOT de droits simples.

L'achèvement de cette construction a permis de réaliser comme cela était prévu les derniers travaux de voirie sur cette partie nord des terre-pleins.

Exercice 2020 :

- **Installation de conteneurs enterrés :**

Prévue dès 2017 lors des études d'aménagement des terre-pleins du port, la mise en place des conteneurs enterrés en remplacement du système de bacs devenu inadapté et source de difficultés récurrentes interviendra au printemps prochain.

Leur implantation s'effectuera sur l'emplacement spécifique réservé à l'origine.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à SAINT-BRIEUC Armor Agglomération.

Le projet consiste au remplacement des conteneurs actuellement utilisés par les commerçants du port par des conteneurs enterrés. Seront ainsi installées :

- 4 Colonnes Ordures ménagères 5m3
- 2 Colonnes CS vrac 5m3
- 2 Colonnes verre 4m3

Le coût de l'opération est estimé à 80 000 €, déduction faite d'une participation financière de 2 000 € par conteneur, soit 16 000 €.

- Travaux CCI :

Il convient de noter également que la CCI engagera sur 2020 l'installation de la nouvelle barrière – déposée lors du chantier, et réalisera un muret de soutènement et la reprise de l'escalier entre le bâtiment de Luximer et l'atelier du port, en limite de sa concession.

b) Immeuble de la SNP

Un projet d'ascenseur pour rendre accessible le 1^{er} étage des bâtiments commerciaux est toujours en cours d'étude par la SNP. Le Syndicat mixte prévoit une enveloppe de 170.000€ pour sa réalisation.

Cette opération sera phasée sur 2020 et 2021.

Eléments budgétaires et financiers

- Compte administratif 2019 provisoire

Le solde d'exécution de de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement 2019 : 402 704,77 €
- Résultat de la section d'investissement 2019 : 105 216,46 €

⇒ **Soit un résultat global excédentaire de : 507 921,23€**

Ces résultats sont provisoires dans l'attente de la validation de la conformité des comptes avec le compte de gestion du comptable public.

- Données budgétaires 2020

Ressources principales :

- contributions des membres du syndicat mixte : (montants identiques à 2019)
 - contribution départementale - 55% : 110 000 € pour le fonctionnement
59 000 € pour l'investissement
 - contribution communale - 45% : 138 000 €

(sous réserve du vote des BP du Département et de la Ville)

- reversement de la Régie autonome : 115 000 €

Autres ressources :

- | | |
|--|----------|
| - location des locaux aux clubs de plongée : | 15 800 € |
| - reversement par la régie du fonds de concours « police portuaire » : | 7 210 € |
| - FCTVA : | 40 011 € |

Gestion de la dette :

Le Syndicat mixte poursuit le remboursement des emprunts pour les travaux d'infrastructure du port et l'acquisition des anneaux, représentant une annuité de 245 000 €.

- Le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 pour l'aménagement des terre-pleins, d'un montant de 700 000 €, représente une charge financière de 30 000 €.
- Le prêt relais de 300 000 € qui avait également été contracté en attendant le reversement du FCTVA fera l'objet d'un remboursement intégral en 2020 (voir le point structure et gestion de la dette).

Divers :

Les deux clubs de plongée associatifs ont sollicité une diminution de leur loyer en raison de la fragilité de leur situation financière.

Dans le cadre du débat conduit, il est pris acte de tenir compte de cette demande pour l'élaboration du budget. L'accompagnement du Syndicat mixte se traduirait de préférence par une subvention plutôt qu'une diminution de loyer. En parallèle, une intervention en appui de l'action des clubs est à prévoir pour obtenir une clarification et un allègement des conditions financières de mise à disposition de la piscine par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

2 - Engagements pluriannuels envisagés

Le financement de la réalisation de l'ascenseur de l'immeuble de la SNP, est prévu pour un montant total de 170 000 €.

Compte tenu des marges de manœuvre financières, et en fonction du programme opérationnel des travaux, il est envisagé de phaser cette opération sur 2 exercices. Une autorisation de programme serait alors créée.

3 - Structure et l'évolution des dépenses

Section de fonctionnement

La nature des dépenses réelles demeure identique et l'enveloppe globale reste stable.

Un poste complémentaire de dépenses sera cependant à prévoir pour l'entretien des réseaux d'eau et de celui de l'éclairage public.

Les dépenses de personnel restent stables (voir point RH).

La redevance pour la police portuaire n'était pas représentative en 2019 et retrouve son montant habituel en 2020. En effet, la réactualisation par le département des Côtes d'Armor du fonds de concours pour la police portuaire a pris du temps. Par prudence, des sommes avaient été provisionnées par le Syndicat mixte pour les redevances en 2016 et 2017. Finalement, le Département des Côtes d'Armor n'a pas facturé un des exercices. En 2019, nous avons provisionné 28 000 € (2 fois 14 000 €). Etant donné que nous ne sommes facturés que de 14 000 €, le montant apparaissant au résultat 2019 sera négatif (-14 000 €). En 2020, seul le montant relatif à 2020 sera comptabilisé pour 14 000 €.

Section d'investissement

Conteneurs enterrés : inscription de la totalité de la dépense, soit 80 000 €

Ascenseur immeuble SNP : crédits de paiement 2020, soit 40 000 €

Voirie nord des terre-pleins : restes à réaliser 2019, soit 4 485 €

Remboursement du capital de la dette :

- Emprunts « classique » : remboursement du capital, soit 172 000 €
- Crédit relais : remboursement in fine, soit 300 000 €

4 - Structure et la gestion de la dette

La dette du syndicat mixte est composée de 4 emprunts :

Emprunt n°1	1 749 845.64€
Organisme	Crédit agricole
Objet	Acquisition des terre-pleins du port – Travaux d'infrastructure - modernisation
Encaissement des fonds	20/12/2002
1 ^{ère} échéance	05/02/2004
Dernière échéance	05/02/2023
Durée	19 ans
Type de taux	Taux fixe 5.06%
Annuité	141 127.36€
Capital restant dû	499 733.95€

Emprunt n°3	3 683 257.31€
Organisme	BFT puis CACIB en 2012
Objet	Solde acquisition des anneaux du port d'Armor + acquisition de 2 locaux auprès de SPADA
Encaissement des fonds	21/12/2004
1 ^{ère} échéance	15/03/2005
Dernière échéance	25/06/2029
Durée	25 ans
Type de taux	Taux variable Euribor 12M + marge 0.15
Annuité	156 150€
Capital restant dû	1 749 550€

Emprunt n°4	700 000€
Organisme	Crédit Mutuel de Bretagne - ARKEA
Objet	AMENAGMENTS DES TERRE-PLEINS 2015-2017
Encaissement des fonds	14/11/2017
1 ^{ère} échéance	30/10/2018
Dernière échéance	30/10/2037
Durée	20 ans
Type de taux	1.59%
Annuité	41 134.66
Capital restant dû	639 513.61€

Emprunt n°5	300 000€
Organisme	La Banque Postale
Objet	PRET RELAIS – FCTVA - AMENAGEMENT DES TERRE-PLEINS
Encaissement des fonds	23/11/2017
1 ^{ère} échéance	22/02/2018
Dernière échéance	20/11/2020
Durée	2 ans
Type de taux	Taux fixe 0.50%
Périodicité	Remboursement du capital in fine: 300 000€ en 2020 Intérêt : versement trimestriel
Capital restant dû	300 000€ entièrement soldé sur 2020

5 - Ressources humaines : Evolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le Syndicat mixte bénéficie des services mis à disposition par le département des Côtes d'Armor (Direction et service en charge de la gestion des ports) et de la Ville de Saint Quay Portrieux (Direction générale et service Finances). Le secrétariat général du Syndicat mixte est assuré par le Directeur général des services de la Ville.

En 2010, le syndicat mixte a créé un poste d'agent à temps non complet (0.5 ETP). Initialement créer en catégorie C, ce poste a été transformé en catégorie B par délibération en 2012.

Suite à la mutation de la gestionnaire administrative et financière et au recrutement d'un agent pour le renfort et le tuilage, les frais de personnel devraient être sensiblement identiques au BP 2019.

Il n'est pas envisagé d'autres évolutions du temps de travail, ni de création de poste supplémentaire.

Avantages sociaux :

De chèques-déjeuner basé sur le nombre de jours de présence (environ 90 chèques par an à 6€, prise en charge à 50%) ;

des avantages proposés par le CNAS, (adhésion d'environ 200€/an à la charge de l'employeur)

Participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance

Le Syndicat mixte a contracté une assurance pour couvrir les risques statutaires dans le cadre du marché lancé par le centre de gestion. Ce contrat a été renouvelé en 2020.

II – LA REGIE AUTONOME

1 - Grandes orientations

Le port de Saint-Quay Port d'Armor connaît un succès qui ne se dément pas, et sa fréquentation reste à son meilleur niveau, malgré un contexte général de ralentissement de la pratique nautique, de vieillissement de la clientèle et de changements de comportements du consommateur. Les recettes d'exploitation sont en légère progression, mais les installations portuaires vieillissent, et malgré un renouvellement annuel régulier de sections de pontons entrepris depuis 20 ans, il est devenu nécessaire d'accélérer le remplacement des équipements les plus anciens, afin de limiter la maintenance, d'accroître la sécurité, et d'offrir des conditions d'accueil et de séjour à la hauteur des

attentes de la clientèle. Un nouveau directeur va prendre ses fonctions en février 2020, et l'équipe du Port d'Armor va progressivement adapter son modèle d'organisation aux nouvelles exigences du marché.

2 - Engagements pluriannuels envisagés

Les principaux investissements envisagés pour l'exercice 2020, concernent le renouvellement complet du ponton n°7, affecté principalement à l'accueil des visiteurs, ainsi que l'achèvement du renouvellement des pontons, catways, bornes et réseaux, sur les pannes n°3 et n°4.

Cela se traduit par un effort d'investissement sans précédent à hauteur de 480 000 € HT, qui nécessitera un recours à l'emprunt, ainsi qu'une reprise partielle sur les provisions constituées pour travaux et grosses réparations, lesquelles s'élèvent à 155 033,59 €.

Il sera également essentiel de procéder à des travaux de réfection des sols dans le bâtiment à usage de sanitaires, pour un budget estimé à environ 5 000 € HT.

Le poste de relevage assurant l'évacuation des eaux usées, situé en sous-sol sur le parking du port, nécessite un remplacement. Coût prévisionnel : 15 000 € HT.

L'année 2020 exigera comme de coutume des investissements liés à la modernisation de nos outils informatiques (ordinateurs, caméras..) et de nos réseaux : 14 000 € HT.

La fragilisation du massif béton à l'endroit de la potence de levage et les mouvements de terrain provoqués par les travaux de construction réalisés sur le terre-plein du port rendent indispensable la dépose de la potence et la réfection de son massif d'ancrage, pour un coût estimé à 20 000 €.

Enfin, les travaux de traitement et de préservation des pieux, déjà entrepris, devront être poursuivis pour un montant d'environ 10 000 € HT.

A court terme, et sur les exercices suivants, l'effort de renouvellement des installations portuaires devra être poursuivi, avec notamment l'optimisation énergétique de l'éclairage de la voirie du port via l'adoption de leds, la question du remplacement des passerelles d'accès aux pontons, et le projet de reconstruction d'un bâtiment sanitaires et d'une capitainerie, ce dernier point ne pouvant s'envisager sans une indispensable contribution de partenaires financiers extérieurs à la régie autonome.

3 - Structure et évolution des dépenses

L'effort d'optimisation des charges à caractère général entrepris sera naturellement poursuivi en 2020, et les dépenses générales de fonctionnement seront stabilisées.

4 - Structure et gestion de la dette

Le seul emprunt à la charge de la régie autonome est un emprunt contracté en 2007 auprès de la BCME dans le cadre de la réfection du bâtiment à usage de sanitaires, pour un montant initial de 130 000 € sur une durée de 15 ans. Les annuités de ce prêt représentent une charge globale (capital et intérêts) de 11 230 €.

Il est prévu de conclure en 2020 un nouvel emprunt d'un montant de 420 000 € sur 6 ans.

5 - Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Les charges globales de personnel vont connaître en 2020 une augmentation exceptionnelle liée au départ du directeur de la régie autonome, qui était en poste depuis 21 ans. Il sera remplacé à compter du 1^{er} Février 2020 par promotion interne d'un Maître de Port, ce qui aura pour effet de limiter la masse salariale, hors événement extraordinaire. En compensation, il est prévu l'embauche supplémentaire d'un agent de port, et la sous-traitance ponctuelle d'un renfort administratif. L'effectif permanent de la régie autonome s'élève à 9,2 salariés à temps plein, + 5 saisonniers durant les mois de juillet et d'août, hors prestation d'accueil et de gardiennage de nuit, confiée à une entreprise spécialisée. Il n'est pas prévu non plus de modification relative à la durée hebdomadaire du travail établie sur une base de 35 heures, et modulée selon l'activité.

Les avantages en nature consentis aux salariés concernent l'octroi de chèques-déjeuner d'une valeur faciale de 8,80 € pris en charge à hauteur de 5,28 € par la régie autonome et de 3,52 € par le salarié, remis aux salariés du pôle administratif et commercial, à concurrence d'un plafond de 20 tickets par mois. Les salariés du pôle technique portuaire perçoivent quant à eux une prime de panier d'un montant de 5,28 € lorsque leur emploi du temps les contraint à travailler sur site le matin et l'après-midi, avec une coupure pour le déjeuner. Une mutuelle complémentaire santé et un contrat de prévoyance sont également offerts, pris en charge à hauteur de 70% par l'employeur. Enfin, un seul salarié de la régie bénéficie d'un poste d'amarrage gratuit à l'année pour un bateau de 6,60 m, cet avantage résultant des dispositions acquises au personnel repris au 1^{er} Janvier 1999 par transfert de la SNP, les autres salariés ayant la faculté de stationner gracieusement leur bateau personnel pour une durée maximum de 12 semaines, en dehors de la période comprise entre le 15 Juin et le 15 Septembre.

Le Conseil syndical prend acte de la tenue de la présentation des orientations budgétaires pour 2020 pour le budget principal du Syndicat mixte et du budget annexe de la Régie autonome d'Exploitation.

M. Le Président,

Thierry SIMELIERE

